

JCL (8/09/98)

Ivry, le 8 septembre 1998

NOTE n°15 à Bernard CAZENEUVE

Lors de son audition par notre mission le 19 mai 1998, le général Christian QUESNOT nous a expliqué qu'il avait adressé une note au Président de la République en mai 1991, "non parce que des missiles SAM 16 avaient été trouvés sur le terrain, mais parce qu'il avait jugé ce phénomène très inquiétant en termes de prolifération", du fait du "danger qu'elle représentait au sein de l'Afrique de voir abattre avions civils ou avions militaires".

Dans le rapport du Sénat de Belgique, cette menace sol-air est également évoquée (chapitre 3.5.1). On y explique que pour y faire face, c'est un avion de transport C 130 du 15ème Wing équipé de contre-mesures électroniques (ECM) qui devait se poser à Kigali le 6 avril 1994.

Pour faire face à ce danger suffisamment grave pour que le général QUESNOT estime devoir alerter le Président dès mai 1991, on peut supposer que le Falcon 50 offert par la France au Président Habyarimana avait été également équipé de telles contre-mesures. Cela eut été d'autant plus logique que l'équipage français était composé d'"ex-AA", comme spécifié dans tous les rapports de la DMAT-Air, c'est à dire d'ex-officiers de l'Armée de l'Air formés à leur emploi et sensibilisés à la menace. Ce point a-t-il été vérifié?

La réponse revêt quelque importance. Selon qu'elle est négative ou positive, elle induit en effet un niveau de technicité très différent de la part des tireurs qui ont exécuté l'attentat contre l'avion présidentiel.


Jean-Claude LEFORT

° copie à Mr DRAIN